

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 5 AVRIL 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 4
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur CHAMPREDON Éric à Madame CONSTANT Sandrine, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie, Monsieur RODIER Sylvain à DOLADILLE Damien.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7 - OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire propose le programme de voirie suivant pour l'année 2024 :

- Chemin de Roumieux – Rue Beau Soleil pour un montant total estimatif de 18 611.50 € HT ;
- Voie Communale de Limbertès – RD987 pour un montant total estimatif de 58 407.00 € HT ;

Le montant total est de 77 018.50 € HT. Les prix seront actualisés courant 2024.

En sus du montant hors taxes, il faut intégrer des frais divers et imprévus à hauteur de 5 %, les honoraires de Lozère Ingénierie 5.50 % ainsi que les honoraires du SDEE à hauteur de 1 % sur le montant total TTC.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de voirie 2024 ci-avant présenté ;
- CONFIE le dossier de consultation au SDEE (Taux d'honoraires : 1 %) ;
- CONFIE le suivi au service de Lozère Ingénierie du Département (Taux d'honoraires : 5.50 %) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

